**Fermetures et surveillance de mosquées : comment l’Etat détermine ses cibles**

Près de 80 lieux de culte sont dans le viseur des autorités. Des Yvelines aux Bouches-du-Rhône en passant par le Bas-Rhin, une série de comportements « sectaires » font office d’alarme.

Par [Louise Couvelaire](https://www.lemonde.fr/signataires/louise-couvelaire/)

Publié le 29 décembre 2020

La grande Mosquée de Pantin (Seine-Saint-Denis), le 21 octobre, avant qu’elle ne soit contrainte de fermer pendant six mois. KIRAN RIDLEY / GETTY IMAGES / AFP

Le constat est partagé par les autorités et les acteurs de terrain : les prêches salafo-djihadistes du vendredi appelant ouvertement à la haine et à la perpétration d’attentats ont disparu. Aujourd’hui, la menace islamiste est plus insidieuse, plus discrète et d’autant plus difficile à repérer.

Le gouvernement, cependant, ne relâche pas la pression sur ces lieux de culte où se croisent les fidèles.Le 2 décembre, soit quelques jours avant l’examen en conseil des ministres du projet de loi « confortant les principes républicains » destiné à lutter contre l’islam radical, le ministre de l’intérieur, Gérald Darmanin, a annoncé sur Twitter une*« action massive »* contre le « séparatisme » visant 76 mosquées, dont seize en région parisienne et dix-huit faisant l’objet de contrôles immédiats pouvant aboutir à des fermetures rapides. Les autres sont soumises à une*« surveillance accrue »*.

Quelques jours après, les préfets ont été conviés à se réunir (à distance) afin d’affiner cette liste, retirant certains noms, en ajoutant d’autres. Certains lieux ont pu faire l’objet de discussions au sein des cellules départementales de lutte contre l’islamisme et le repli communautaire, expérimentées à partir de 2018 et réunissant les services de police, les élus locaux, des représentants des services publics (éducation nationale, logement, transport, Caisse d’allocations familiales, Urssaf…). Sur les 2 600 lieux de culte musulmans en France, les services de l’Etat ciblent ceux soupçonnés d’abriter de*s « comportements similaires à des dérives sectaires, en rupture avec la République »*, dit-on au ministère de l’intérieur.

**Logiques « dangereuses »**

En coulisses, l’annonce de M. Darmanin a fait sauter au plafond nombre d’élus, de représentants d’associations et de hauts fonctionnaires qui dénoncent un *« affichage politicien contre-productif »* et plaident pour une communication plus*« subtile »*sur le sujet. *«* *Certaines personnes sont dans des logiques authentiquement dangereuses pour la République, c’est indéniable, mais il ne paraît pas utile de donner l’impression aux Français qu’il y a un problème massif juste pour donner le sentiment qu’on prend des décisions fermes »*, tempête Ali Rabeh, maire Génération.s de Trappes (Yvelines), qui se dit *« très lucide sur la réalité »*. Il évoque une *« pression communautaire »* exercée par*« quelques individus »* et compare le phénomène*« très minoritaire »* à un *« repli sectaire »*.

L’annonce a surpris aussi, car les lieux de culte ne sont plus les épicentres des actions de prosélytisme ou de tentatives de recrutements. *« Le séparatisme, c’est underground désormais, c’est-à-dire sous les radars »*, martèle un fin connaisseur du sujet. *« Cela se passe davantage* *dans des appartements, chez des particuliers, par le biais de boucles de messages cryptés sur Telegram… »*, affirme ainsi le maire de Trappes, qui veut amplifier le programme de formation des agents de la ville à la détection des signaux faibles de radicalisation ([67 jeunes originaires de cette commune](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/03/13/a-trappes-l-indetronable-maire-et-le-tabou-du-djihad_6032855_3224.html) sont partis en Irak ou en Syrie entre 2014 et 2016).

*« Les mosquées sont désormais de plus en plus gérées**par des cadres quadras, formés, c’est autour des mosquées que ça se passe, pas à l’intérieur. Ça peut se passer à quelques-uns dans un commerce, une pizzeria, un kebab…*, ajoute Abdelghani Benali, imam de la mosquée de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)*. Je soutiens la fermeture des lieux qui sont hostiles à la République, mais priver les fidèles de leur lieu de culte est catastrophique pour la très large majorité d’entre eux qui n’a rien à voir avec les quelques énergumènes qui posent un problème.* *»*

**« Signaux faibles » et faisceaux d’indices concordants**

Pour le ministère de l’intérieur, cette démarche s’inscrit dans une stratégie globale qui vise également les écoles clandestines, les clubs sportifs… :*« Certes, nous n’avons plus d’exemples de prêches incendiaires, mais, en revanche, il peut y avoir un groupe d’individus qui parlent dans les couloirs, à la sortie de la mosquée, essaient de renverser les dirigeants en place. »*

La menace a évolué. Elle se diffuse en petits groupes, par petites touches, en secret derrière des portes closes ou au grand jour sur les réseaux sociaux, mais souvent de manière indirecte. Ainsi lorsqu’un homme en lien avec l’équipe dirigeante d’une mosquée francilienne a lancé un débat invitant insidieusement à la haine. Il a posté le message suivant : *« Un groupe de juifs a fêté Hanouka à 20 h 40 dans les rues de la ville, imaginez si ça avait été des musulmans ? »* *« En soi, ce n’est pas illégal, mais si personne ne régule les commentaires qui ont immanquablement suivi, c’est un signe inquiétant »*, détaillent les services de l’Etat.

**« Il n’y a jamais de fermeture sur la base d’un fait mais sur une série de pratiques », indique-t-on place Beauvau.**

Quels sont les signaux d’alerte qui incitent les pouvoirs publics à fermer une mosquée et à en placer d’autres sous surveillance ? Car il ne suffit pas d’être rigoriste, salafiste ou Frère musulman pour représenter un danger pour la République et figurer sur la liste, précisent les services de l’Etat. *« Nous ne sommes pas dans une approche conceptuelle liée aux différents mouvements internes à l’islam – salafisme, Frères musulmans, tabligh… – nous avons une approche très concrète : quelles que soient les tendances, nous regardons s’ils représentent un danger pour la République,*indique-t-on place Beauvau. *Il n’y a jamais de fermeture sur la base d’un fait mais sur une série de pratiques. »*

Les pouvoirs publics évoquent des*« signaux faibles »* et des faisceaux d’indices concordants. Tels que la fréquentation des lieux par plusieurs personnes figurant sur le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), une confusion entre les activités cultuelles et culturelles de l’association gestionnaire de la mosquée, des prêches *« habilement soft »*en France mais radicaux à l’étranger, une fréquentation soudainement en hausse, la cessation de toute discussion avec les pouvoirs publics, la diffusion de débats non régulés sur les réseaux sociaux ou encore l’absence de dialogue avec les autres religions. *« On parle d’un vrai dialogue, pas d’un dialogue de courtoisie comme en sont tout à fait capables les salafistes,*souligne le père Xavier Chavane, curé de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul de Sartrouville (Yvelines), qui évoque des *« comportements sectaires »*de petits groupes qui*« s’autoforment sur Internet »* et dont les mosquées*« sont rarement les points de départ »*.

**« Mélange des genres »**

Les « signaux » sont parfois difficilement palpables. Ainsi à La Verrière, petite commune de 6 000 habitants des Yvelines longtemps communiste qui vient de basculer à droite. Au sein de la mosquée du quartier populaire du Bois-de-l’Etang,*« il n’y a jamais eu de discours ambigus vis-à-vis du djihad ou de la République »*, souligne le nouveau maire divers droite, Nicolas Dainville. Elle figure pourtant parmi les lieux de culte à surveiller. *« Il peut y avoir eu un mélange des genres entre l’association cultuelle et certaines associations humanitaires. Ce point est en train d’être clarifié. Nous sommes aussi vigilants pour que les événements soutenus par la mairie ne soient pas des fêtes religieuses non annoncées comme telles à l’origine »*, avance l’élu, en lien permanent avec les dirigeants de l’association cultuelle gestionnaire.

*« Il règne dans le quartier une atmosphère un peu pesante, très rigoriste, avec un certain taux – de 3 % à 4 % – de scolarisations à domicile »*, décrit Jean-Jacques Brot, le préfet des Yvelines, un département qui compte trois mosquées sous surveillance. Les services de l’Etat travaillent en étroite collaboration avec le Conseil des institutions musulmanes des Yvelines (CIMY). Cette instance créée en 2015 rassemble dans son bureau les huit principales associations musulmanes du département de toutes obédiences – sauf turques – et s’apprête à autoriser l’adhésion d’une trentaine de nouvelles associations.

Au moindre problème, qu’il s’agisse de l’arrivée d’un groupe d’individus qui sèment le trouble ou de la tentative de prise de contrôle d’une association, le CIMY se déplace et apporte son soutien.*« Cela permet aux élus ou aux associations de ne pas être seuls face à de tels enjeux »*, souligne M. Brot. Comme ce fut le cas récemment à la mosquée de la cité des Indes de Sartrouville, sous surveillance depuis. *« Nous n’intervenons pas dans les affaires internes des mosquées, mais lorsque le CIMY se déplace avec les pouvoirs publics, ça calme et ça rassure d’un côté, ça dissuade de l’autre,* estime Mohamed Ould Kherroubi, président du CIMY et de l’association des musulmans de Versailles*. Pour éviter ce type de situation, nous conseillons aux associations de ne pas renouveler leur bureau d’un seul coup. »*

**Pressions exercées par les autorités**

Le CIMY accompagne également la réouverture prochaine de la mosquée d’Ecquevilly, ancien haut lieu du salafisme francilien[fermé en 2016](https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/12/03/ecquevilly-histoire-d-un-salafisme-francais_5042802_3224.html). L’association des musulmans d’Ecquevilly a signé en 2019 un « protocole » avec le CIMY, où il est notamment prévu que les premiers prêches du vendredi soient assurés par un membre du réseau.

Parmi les « cibles » prioritaires du ministère de l’intérieur, visées par une éventuelle suspension, une mosquée de Sevran (Seine-Saint-Denis), fermée une première fois et rouverte clandestinement, puis de nouveau fermée ; une autre à Bobigny (Seine-Saint-Denis), qui vient d’être fermée ; une à Sochaux (Doubs), qui accueille deux frères imams fichés au FSPRT et appelant au repli sur soi ; une quatrième à Strasbourg qui s’est autodissoute avant de l’être par les services de l’Etat pour des appels à la discrimination (interdiction de fréquenter des « kouffars », mécréants) et des propos antisémites ; un lieu de culte à Sarcelles (Val-d’Oise) qui a fait l’objet d’une tentative de prise de contrôle ; un autre à Villeparisis (Seine-et-Marne) où le responsable des cours de Coran tenait des propos antisémites – les dirigeants de l’association l’ont renvoyé.

A court terme, il s’agit d’obtenir la fermeture ; à moyen terme, le renouvellement des équipes dirigeantes de l’association gestionnaire ; à long terme, la mise hors d’état de nuire des personnes jugées peu recommandables. L’ancien dirigeant de la mosquée d’Ecquevilly, Youssef Bounouader, a ainsi fait l’objet de plusieurs enquêtes administratives, fiscales et judiciaires. La plupart sont restées sans suite. Mais la pression exercée par les autorités a fini par l’inciter à réinstaller une partie de sa vie professionnelle et familiale au Maroc.

**« Il est très difficile d’établir le lien avec un danger terroriste, regrette un haut fonctionnaire.**

Pour y parvenir, les services de l’Etat disposent de deux leviers. Le premier : des mesures de police administratives au titre des établissements recevant du public par le biais de contrôles de sécurité des normes incendie par exemple (comme à Sevran et à Bobigny), de vérifications de l’éducation nationale (activité d’accueil de mineurs non déclarée dans les Bouches-du-Rhône) ou des services de l’Urssaf (traçage des flux financiers…). *« Grâce à ces contrôles, on peut faire des découvertes, comme le fait qu’une mosquée abrite une activité d’enseignement clandestine »*, raconte Frédérique Camilleri, préfète de police des Bouches-du-Rhône.

Le second levier : le recours à la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, dite « loi SILT », dont les conditions sont très restrictives aux yeux des services de police et des préfets. Les propos, les idées ou théories diffusées doivent inciter à la commission d’actes de terrorisme ou faire l’apologie de tels actes. *« Il est très difficile d’établir le lien avec un danger terroriste,* regrette un haut fonctionnaire. *La loi contre les séparatismes vise à combler ce vide entre les deux options : plus souple, elle permettra de fermer des lieux au motif de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence. »*

**Partage de vidéos sur Facebook**

La fermeture semble être prononcée le plus souvent lorsque l’un des dirigeants de l’association gestionnaire du lieu de culte ou son imam est directement impliqué. Tel est le cas à Pantin (Seine-Saint-Denis), où le ministère de l’intérieur a ordonné le 19 octobre la fermeture de la grande mosquée, qui peut accueillir jusqu’à 1 300 fidèles, pour une durée de six mois. Une décision validée par[le tribunal administratif de Montreuil le 27 octobre](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/27/la-justice-administrative-valide-la-fermeture-temporaire-de-la-grande-mosquee-de-pantin_6057536_3224.html) à la suite d’un recours de la fédération musulmane de Pantin puis [confirmée par le Conseil d’Etat](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/25/le-conseil-d-etat-enterine-la-dissolution-de-l-ong-barakacity-et-la-fermeture-de-la-mosquee-de-pantin_6061117_3224.html)le 25 novembre.

*« Impliqué dans la mouvance islamiste radicale d’Ile-de-France »* et formé pendant deux ans dans un *« institut fondamentaliste »* au Yémen, rapporte l’ordre de fermeture, l’imam Ibrahim Doucouré avait également scolarisé trois de ses enfants dans une école musulmane clandestine appelée « Apprendre et comprendre », à Bobigny. Fin octobre, l’homme a décidé de se *« mettre en retrait »,*a-t-il indiqué dans un message publié sur Facebook.

Les autorités reprochent également à M’hammed Henniche, président de la fédération musulmane de Pantin (association gestionnaire de la grande mosquée) et de l’union des associations musulmanes de Seine-Saint-Denis, d’avoir partagé sur la page Facebook du lieu de culte (suivie par plus de 98 000 personnes), le 9 octobre, la vidéo de Brahim C., le parent d’élève qui s’en est pris à Samuel Paty, le professeur d’histoire-géographie du collège du Bois-d’Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), décapité, le 16 octobre, par un jeune Russe d’origine tchétchène âgé de 18 ans pour avoir montré à ses élèves des caricatures du prophète Mahomet.

Les services de l’Etat demandent le départ de M’hammed Henniche, *« un spécialiste du double jeu »*, tel que le décrit une source proche du dossier. Malgré les demandes répétées des fidèles – qui cherchent à le destituer mais qui peinent à trouver un remplaçant – et la multiplication des actions des pouvoirs publics à son encontre, l’homme s’accroche. Dernière mesure de rétorsion en date, l’abrogation du rescrit administratif lui permettant d’opérer sous le statut d’une association cultuelle et donc de bénéficier d’exonérations fiscales et d’un bail emphytéotique consenti par la mairie. La semaine dernière, les services de l’Etat ont fini par lui adresser un message en direct : ou il quitte ses fonctions ou les portes de la mosquée resteront closes.